

RAPPORT DU MAIRE 2019

(Présenté lors de la séance du conseil du 2 juin 2020)

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Au nom du conseil municipal, il me fait plaisir de vous présenter le rapport du maire. Celui-ci expose les faits saillants des états financiers 2019, de la rémunération des élus, des principales réalisations 2019 et des projets planifiés pour 2020.

Faits saillants du rapport financier 2019

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec et tel que déposé lors de la séance régulière du 5 mai 2020, voici les faits saillants du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, tel que préparé par la firme comptable «Groupe RDL» de Plessisville.

Les revenus de fonctionnement (non consolidés) aux états financiers totalisent **1 896 355\$** et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers et l'amortissement des immobilisations, s'élèvent à **1 842 643\$**.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **163 788\$**. De plus, l'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2019 se chiffre à **1 396 261\$**. Pour cette même période, l'excédent affecté se situe à **118 875\$** et le fond de roulement à **30 000\$**.

Rapport des vérificateurs

Groupe RDL a audité les états financiers consolidés pour l'exercice 2019 de la municipalité conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Selon le rapport de l'auditeur indépendant signé le 5 mai 2020, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminée à cette date.

Rémunération des élus

Voici un rapport concernant la rémunération des membres du conseil tel que demandé par l'article 11 de la loi sur les traitements des élus municipaux pour l'année 2019 :

Le traitement annuel du maire est de 18 868,50\$ soit 12 579\$ à titre de rémunération de base et 6 289,50\$ à titre d'allocation de dépenses.

Le traitement annuel d'un conseiller est de 6 289,50\$ soit 4 193\$ à titre de rémunération de base et 2 096,50\$ à titre d'allocation de dépenses.

Les principales réalisations de l'année 2019

Pavage du pont des Orignaux – rang Saint-Ouest;

Pulvérisation, pavage et accotement – partie rang Saint-Charles Est,

Aménagement du parc Simon Gervais;

Analyse de la vulnérabilité des sources d'eau;

Mandat – services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis en lien avec les travaux d'assainissement des eaux usées.

Et pour 2020

L'année 2020 devrait voir naître une multitude de projets, cependant, au moment d'écrire ces lignes nous vivons une période de confinement qui bouleverse nos façons de faire. Toutefois, la municipalité poursuit du mieux qu'elle peut ses activités afin de réaliser les projets planifiés tel que :

L'installation d'un système de caméra de surveillance au garage municipal;

Le pavage dans le rang Saint-Charles Ouest (partie);

Le changement de lumières à l'aréna;

L'achat du presbytère;

Réalisation du projet de l'assainissement des eaux usées

D'autre part, les plans et devis pour les travaux d'assainissement des eaux usées devront être déposés prochainement. Il est trop tôt pour prédire si les travaux pourront débuter cette année mais soyez assurés que vous serez tenus au courant des développements de ce dossier.